

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**COMMUNE DE
VITRY-SUR-ORNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U)**

**13 – CLASSEMENT DES
INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORTS TERRESTRES
AFFECTEES PAR LE BRUIT**

PRESCRIPTION	16 Avril 1973
DERNIERE MISE A JOUR	4 Novembre 1997
APPROBATION DERNIERE MODIFICATION	27 Octobre 2004
APPROBATION DERNIERE REVISION	7 décembre 2006

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES AFFECTEES PAR LE BRUIT

Article 13 de la loi n° 92.1444 du 31 Décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté Préfectoral n° 99.2 DDE/S.R du 29 juillet 1999 relatif au classement sonore des infrastructures routières de transports terrestres (RN et RD) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la MOSELLE.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES CLASSEES

N° Routes	Localisation	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre des tronçons
RN 52	Intersection D9 à intersection N 452 VITRY-SUR-ORNE	3	100 m
VR 52	RD 10 – RN 52	2	250 m

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à une distance comptée de part et d'autre de l'infrastructure mesurée à partir du bord extérieure de la chaussée.

LIEUX DE CONSULTATION DE L' ARRETE

- ↗ Mairie
- ↗ Préfecture
- ↗ Sous – Préfecture
- ↗ DDE MOSELLE